

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2018**

Le dix-huit septembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le douze septembre deux mil dix-huit.

PRESENTS : *Mmes LUZIK – PERLINSKI - EPOQUE - GARELLI - ANANICZ - FRANGIAMORE - RUSSELLO - CHEBLI - HARRATH – YILDIRIM.
MM. KLEINHENTZ - LAUER - ANELLO – GERARD - N'DIAYE - GIGLIA - USAI – SATILMIS - RAHAOUI.*

PROCURATIONS : *Mme TUSCHL et M. BERBAZE qui ont donné procuration respectivement à Mme LUZIK et M. KLEINHENTZ.*

ABSENTS EXCUSES : *Mlle ADAMY – M. GULDAL.*

ABSENTS : *Mmes NASROUNE et STIRTZINGER – MM. PODBOROCZYNSKI - MENIAIA - ELHADI - DEL MANCINO.*

ORDRE DU JOUR

- 01 - DELIBERATION MODIFICATIVE**
- 02 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DELEGATION DU MAIRE**
- 03 - EXAMEN DU PROJET DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**
- 04 - OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES DE DETAIL LE 11 NOVEMBRE 2018 – REGLE DES « DIMANCHES DU MAIRE »**
- 05 - REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**
- 06 - CONTRIBUTION DE LA VILLE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACTION CULTURELLE DU BASSIN HOULLER LORRAIN – POINT D'INFORMATION**
- 07 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – SOLIDARITE « GUEULES NOIRES »**
- 08 - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'OUVERTURE MAM « LES MAMOURS »**
- 09 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX**
- 10 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
- 11 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES SAISON 2018/2019**
- 12 - DENOMINATION DE PLACE**
- 13 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE L'AVENUE SAINT-JEAN**
- 14 - INSTALLATION D'UN TERRAIN « FUTSAL » EXTERIEUR**
- 15 - CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 15 ARES AU CREDIT MUTUEL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE AGENCE LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 910**
- 16 - RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2017**
- 17 - AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA TOITURE DE L'ECOLE DU PARC**
- 18 - CONVENTION DE DESSERTE POUR LE LOTISSEMENT « LE RABELAIS II »**

L'assemblée passe à l'ordre du jour après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 juin 2018.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sibel YILDIRIM, conseillère municipale, assistée de Mme Muriel DIEBOLT, employée de mairie.

01 - DELIBERATION MODIFICATIVE

Le conseil municipal sur proposition de M. le Maire, décide d'accepter les modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire	Ouverture Réduction	Montant	Libellé
Art. 2135 OPNI F. 33	Réduction	- 40 000,00	Chauffage maison des arts (chgt imputat°)
Art. 2312 OPNI F. 414	Ouverture	240 000,00	Terrain de futsal
Art. 2313 OPNI F. 020	Ouverture	95 000,00	Complément chauffage/clim mairie
Art. 2313 OPNI F. 33	Ouverture	50 000,00	Chauffage maison des arts
Art. 2313 OPNI F. 71	Ouverture	200 000,00	Construction de garages
Art. 2315 Op.1601 F.822	Réduction	- 625 000,00	Sécurisation cité scolaire V.Hugo – 2è Tr.
Art. 2315 OPNI F. 822	Ouverture	80 000,00	Complément sécurisation Place du marché
Total des dépenses d'investissement		0,00	

DETAIL PAR SECTION

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	665.000,00	
	Réductions	665.000,00	
Recettes	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre	Ouvertures- Réductions		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	665.000,00
Solde Réductions	665.000,00
Ouvert. - Réduct.	

02 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DELEGATION DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation qui lui a été octroyée, M. le Maire informe le conseil municipal de l'utilisation qui en a été faite, à savoir :

Date	Libellé	Bénéficiaire	Montant
20/06/2018	Modification de l'arrêté de régie de la Halte-garderie (art. 4)		
26/06/2018	Adhésion 2018	ACBHL	5 337,36 €
02/7/2018	Adhésion 2018	Union des Maires de l'arrondissement de Forbach	325 €

L'assemblée prend acte.

03 - EXAMEN DU PROJET DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

M. le Maire informe que par délibération en date du 12 juillet dernier, les services communautaires de Freyming-Merlebach nous ont notifié le projet de PLH pour l'ensemble des communes membres. Ce PLH a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

Il appartient à présent à chaque conseil municipal des différentes communes membres de se prononcer.

Après exposé et précisions, le conseil municipal adopte le projet tel que présenté en exprimant toutefois le souhait que l'on puisse y englober Farébersviller, Théding, Henriville et Seingbouse afin d'atteindre le niveau démographique nécessaire à son classement en QPV et pouvoir ainsi bénéficier du classement en programme ANRU.

1 abstention : M. LAUER.

04 - OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES DE DETAIL LE 11 NOVEMBRE 2018 - REGLE DES « DIMANCHES DU MAIRE »

M. le Maire informe que l'article L. 3132-26 du Code du travail stipule : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an.

Dans ce cadre il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'ouverture des commerces de détail de la localité le dimanche 11 novembre prochain à l'occasion de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale et de la fête locale d'inauguration de la place Edouard Bled qui a été instituteur à Farébersviller en 1918/1919.

Après exposé et délibération, à l'unanimité le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal dans ce sens.

05 - REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe que le règlement intérieur du personnel communal a récemment été actualisé et soumis au comité technique (instance de concertation, composé à parité d'élus et de représentants du personnel, chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.)

Suite à cet avis le conseil municipal est sollicité pour l'approbation de ce document qui fixe notamment les règles d'organisation du travail, de réduction du temps de travail, de droits à congés annuels et plus largement les prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal après exposé et délibération, adopte ce document.

06 - CONTRIBUTION DE LA VILLE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACTION CULTURELLE DU BASSIN HOULLER LORRAIN – POINT D'INFORMATI

M. le Maire rappelle qu'en sa qualité de commune membre, Farébersviller est appelé à verser sa contribution au fonctionnement du syndicat pour l'action culturelle du bassin houiller lorrain.

Dans sa séance du 3 avril 2017, le comité syndical avait fixé comme suit la clé de répartition des contributions :

- *une part fixe en fonction de l'importance démographique de la commune,*
- *une part modulable à raison de 0,26 € par habitant,*
- *une participation par spectacle à compter du 2^{ème} spectacle se déroulant dans la commune.*

Pour 2018 une hausse de 5% a été appliquée.

Compte-tenu des éléments qui précèdent la participation communale s'élève à 5 337,36 € pour l'année en cours soit une augmentation de 238,11 €.

M. le Maire signale que ce point est à rapprocher du point n° 2 qu'il complète.

L'assemblée prend acte.

07 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – SOLIDARITE GUEULES NOIRES

M. le Maire informe que l'association « Solidarité Gueules Noires » sollicite une aide financière afin d'assurer sa pérennité et ainsi continuer à venir en aide aussi bien aux différentes associations locales qu'aux anciens mineurs faisant appel à ses services.

M. ANELLO rappelle la genèse de la création de cette association ainsi que ces différents objectifs.

Après exposés et délibération, le conseil municipal décide le versement d'une montant de 250 €.

08 - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'OUVERTURE MAM « LES MAMOURS »

Le conseil municipal, après exposé de M. le Maire, décide l'octroi d'une aide exceptionnelle de 400 € à l'ouverture de la MAM « Les Mamours », constituée en association et qui s'est installée au 4 rue du Neufeld dans la localité.

09 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après exposé de M. le Maire, autorise la modification comme suit du tableau des effectifs des emplois communaux :

- *ajout d'un poste de puéricultrice hors classe (évolution de carrière) et suppression d'un poste de puéricultrice de classe supérieure ;*
- *suppression d'un poste de rédacteur (départ en retraite) ;*
- *prolongation d'une année d'un contrat d'apprentissage en espaces verts ;*
- *suppression d'un poste d'accompagnateur CUI couture (temps non complet) (non reconduction de l'action) ;*

- suppression de 2 emplois d'aide maternelle à 81% et création de 2 emplois d'aide maternelle à 91% (augmentation du temps de travail) ;
- ajout d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (reclassement) ;
- suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe 81% et ajout d'un poste d'adjoint d'animation 81% (stagiairisation).

Le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux s'établit donc comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS	DENOMINATION DU POSTE	NOMBRE DE POSTES
Filière administrative Temps complet	Attaché Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	01 03 00 06 06 04
Filière administrative temps non complet	Rédacteur Adjoint administratif territorial	01 02
Filière technique temps non complet	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (81%)	01
Filière technique temps complet	Technicien Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 2^{ème} classe Adjoint technique territorial	01 03 07 05 12
Filière Médico-sociale	Puéricultrice hors classe Puéricultrice classe supérieure Infirmière Assistant socio-éducatif ASEM principal 1 ^{ère} classe ASEM principal 2^{ème} classe (temps non complet 81 %) ASEM principal 2^{ème} classe TNC (91 %)	01 00 01 01 01 07 02
Personnel de service	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	01
Filière police municipale	Gardien brigadier	01
Filière sportive	Opérateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives principal	01
Filière animation	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe non titulaire mi-temps Adjoint d'animation 81%	01 01
Emplois permanents à temps non complet	Accompagnateur CUI couture (TNC) C.A.E. – C.A.	00 00
Apprenti	Apprenti service espaces verts	01
Animation et activités périscolaires	Adjoints d'animation TNC	02

10 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal après exposé de M. le Maire et délibération ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le cadre de la mise en place de cours d'alphabétisation pour adultes en recherche d'emplois dans le cadre du Contrat de Ville ;

Autorise le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 18 septembre au 30 décembre 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de tuteur (tutrice) administratif (ve) pour une durée hebdomadaire de services de 6/35^{ème}. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'adjoint administratif territorial 1^{er} échelon.

Dans ce cadre, le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour le recrutement de l'agent et la conclusion du contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

11 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES SAISON 2018/2019

Le conseil municipal après exposé détaillé de Monsieur l'Adjoint aux sports, autorise l'octroi des subventions de fonctionnement aux associations sportives locales suivantes pour la saison 2018/2019 :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2018/2019
<i>Football club</i>	<i>29 800 € (dont 10 000 € pour l'école de foot)</i>
<i>Judo club</i>	<i>2 500 €</i>
<i>Tir à l'arc</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Tennis club</i>	<i>2 500 € + 3 850 € pour l'école de tennis</i>
<i>Karaté club</i>	<i>1 250 €</i>
<i>Vibration danse</i>	<i>2 100 €</i>
<i>Kick 1 Muscu</i>	<i>300 €</i>
<i>Les Dynamics</i>	<i>300 €</i>
<i>Boxing club</i>	<i>1 500 € (création école de boxe en cours)</i>
<i>Boxe Thaï</i>	<i>700 €</i>

12 - DENOMINATION DE PLACE

Le conseil municipal après exposé et délibération à l'unanimité décide de donner le nom d'Edouard BLED à la place située en contrebas de l'école Charles Perrault.

La cérémonie officielle d'inauguration aura lieu dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale le 11 novembre prochain.

En effet, Monsieur Edouard BLED, en tant que soldat du 115^{ème} régiment d'artillerie lourde durant la 1^{ère} guerre mondiale, déjà instituteur était à Farébersviller de décembre 1918 à février 1919.

13 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE L'AVENUE SAINT-JEAN

M. LAUER informe que la ville envisage de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation sur l'avenue Saint-Jean. Cette opération a pour but d'améliorer la sécurité de ce tronçon de route qui, depuis plusieurs années, n'a pu bénéficier de travaux.

Ces travaux comprennent la construction d'une chaussée et de trottoirs neufs, la rénovation complète de l'éclairage public, l'effacement des réseaux, la création de plateaux ralentisseurs, l'aménagement d'espaces verts et éventuellement la création d'une piste cyclable.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 481 453,71 € HT soit 1 777 744,45 € TTC comprenant notamment le coût des travaux ainsi que les honoraires du maître d'œuvre à 4,5%, réparti de la manière suivante :

➤ Lot n° 1 voirie, assainissement et génie civil des réseaux	999 582,24 € HT
➤ Lot n° 2 câblage et éclairage public	316 655,18 € HT
➤ Lot n° 3 espaces verts	36 688,34 € HT
➤ Aléas et variations de prix	67 646,28 € HT
➤ Honoraires BET	60 881,66 € HT

Où l'exposé de M. LAUER, le conseil municipal :

- approuve le projet d'aménagement et de sécurisation sur l'avenue Saint-Jean, tel que présenté ;*
- autorise M. le Maire à solliciter toutes aides financières auprès de différents financeurs susceptibles de subventionner tout ou partie des travaux (Amiter, DETR, Amendes de Police, SELEM, AGEME ...);*
- autorise M. le Maire à lancer les consultations et à signer tout document relatif à ce dossier.*

14 - INSTALLATION D'UN TERRAIN « FUTSAL » EXTERIEUR

Le conseil municipal ;

Considérant la demande récurrente de la jeunesse de Farébersviller et des environs ainsi que du club local de football de mettre à leur disposition l'outil nécessaire à la pratique du futsal ;

Considérant le courrier de la Fédération française de Football et de la Ligue du Football Amateur en date du 10 mai 2018 informant de l'opération exceptionnelle de dotation de revêtements Futsal extérieurs ;

Considérant l'impératif de faire acte de candidature le plus rapidement possible et au plus tard pour le 30 mai 2018, le conseil municipal avait décidé par délibération en date du 28 mai dernier de confirmer l'intéressement de la ville qui possède l'emplacement nécessaire pour y aménager un terrain d'évolution de futsal.

Toutefois, considérant qu'il s'avère nécessaire au préalable d'aménager une plate-forme permettant l'implantation de cette structure, la ville a lancé une maîtrise d'œuvre pour l'établissement du devis à la fois technique et financier concernant cette affaire. Ce dernier s'élève à 199 669 € H.T. et 239 602,80 € TTC.

Une subvention de la Fédération française de football à hauteur de 20 000 € peut être escomptée ainsi qu'une participation financière du FSIC via la Communauté de communes de Freyming-Merlebach à hauteur de 40%.

Le conseil municipal, compte-tenu de ce qui précède, donne son aval à la réalisation de cette plateforme et mandate M. le Maire pour lancer les consultations et pour solliciter les différentes subventions ainsi que pour la signature de tout document relatif à ce dossier.

15 - CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 15 ARES AU CREDIT MUTUEL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE AGENCE LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 910

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Michèle BLESZ, Directrice du Crédit Mutuel du secteur de Farébersviller, a sollicité la ville pour l'achat d'un terrain pour la construction d'une nouvelle agence en face de la route Départementale 910.

La ville a donné son accord de principe et a accepté de céder au Crédit Mutuel une partie de la parcelle cadastrée n° 347 en section 19. La contenance de terrain demandée et nécessaire à la construction du bâtiment et de ses stationnements est de 15 ares.

Cette cession se ferait au prix de 8 000 € HT de l'are, frais d'arpentage et d'acte notarié à charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal après exposé et délibération donne son accord à cette cession aux conditions précitées, et mandate Monsieur le Maire ou M. Vincent LAUER pour la signature de l'acte notarié ainsi que de l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

16 - RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2017

Conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007, Monsieur LAUER présente au conseil municipal le rapport du président de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2017.

Après explications détaillées l'assemblée prend acte de la présentation qui lui a été faite.

17 - AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA TOITURE DE L'ECOLE DU PARC

Le conseil municipal sur proposition de M. le Maire, après exposé et délibération, autorise la souscription d'un contrat annuel d'entretien pour la toiture terrasse de l'école du parc.

Ce contrat sera passé avec la société « Sàrl Mayeur et Romani » d'Uckange. Cette visite annuelle aurait lieu entre les mois de juillet et août. Le coût de ce contrat est de 1 650 € par an et est souscrit pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement 3 fois maximum.

18 - CONVENTION DE DESSERTE POUR LE LOTISSEMENT « LE RABELAIS II »

Le conseil municipal après exposé et délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de desserte en gaz naturel avec GRDF pour l'alimentation du lotissement « Le Rabelais II ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.